



## COMPTE RENDU

### Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 17 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 11 mai, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence d'André LAIGNEL, Président.

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> vice-Président, M. Daniel GUIET, 2<sup>eme</sup> Vice-Président, Mme Marinette MITRIOT, 3<sup>eme</sup> Vice-Présidente, M. Jacques PERSONNE, Mme Carol LE STRAT, M. Eric HERVOUET, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Yves GUESNARD, Mme Marie Louise GRELET (remplaçant M. Jacques PALLAS), M. Jean BALON, M. Thierry LEDET, M. Dominique DELPOUX, M. Johann TRUMEAU, Mme Sylvie RANCY, M. Stéphane GOURIER, M. Bruno PERRIN.

#### Procurations :

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Carol LE SRAT  
Mme Magali MARTIN a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Nadine BELLUROT a donné procuration à M. Yves GUESNARD,

**Absents :** M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Diane ZAMMIT, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE. Mme Marie-Christine GUILLEMOT

M. Le Président ouvre la séance à 18 h.

Il présente à l'assemblée les procurations :

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Carol LE SRAT  
Mme Magali MARTIN a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Nadine BELLUROT a donné procuration à M. Yves GUESNARD,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### 1 – URBANISME INTERCOMMUNAL

#### Dossier 1.1 – Arrêt du projet du SCoT et du PLUi de la CCPI

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) initiés par la CCPI en 2017 et conformément aux documents transmis en annexe de la convocation électronique des conseillers communautaires.

Ces deux dossiers sont disponibles en version papier en intégralité au secrétariat général pour consultation.

Le Président demande au Conseil communautaire d'arrêter le projet de SCoT de la CCPI comprenant le rapport de présentation (diagnostic...), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui est opposable au PLUi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le bilan de la concertation ;
- Arrête le projet du SCOT et l'ensemble de ses pièces constitutives ;
- Autorise la transmission pour avis le projet de SCOT aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultées.



Le Président explique ensuite que le Conseil doit arrêter le projet de PLUi de la CCPI comprenant le rapport de présentation (diagnostic...), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le zonage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le bilan de la concertation,
- Arrête le projet d'élaboration du PLUI de la CCPI et l'ensemble de ses pièces constitutives ;
- Autorise la transmission -pour avis - du projet de PLUI aux communes, aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultées.

## 2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Dossier 2-1 – Programme d'aménagement de la zone industrielle La Limoise à Issoudun – demande d'assujettissement à la TVA de l'opération

Dans le cadre du développement économique de la zone industrielle de la Limoise à Issoudun, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'assujettissement à la TVA du programme d'aménagement et d'extension de la zone.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'assujettissement à la TVA du programme d'aménagement et d'extension de la zone industrielle La Limoise à Issoudun.

## 3 – ALIMENTATION SCOLAIRE

### Dossier 3-1 – Marché de fourniture de repas scolaires – signature du marché

Dans le cadre du marché de fourniture de repas scolaires (liaison froide) pour les cantines de Reuilly, Ste-Lizaigne, des Bordes, Chârost et Ségry, le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer le marché, après que la commission d'appel d'offres de la CCPI ait attribué le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'entreprise SOGIREST a été retenue par la commission d'appel d'offres avec les prix proposés suivants :

Entreprise	Prix HT
	Offre de base € HT
SOGIREST	REPAS MAT : 2.39 REPAS ELEM : 2.39 REPAS ADULTE : 2.69
03100 MONTLUCON	BIO MAT : 2.64 BIO ELEM : 2.64 BIO ADULTE : 2.99

Après en avoir délibéré et par 21 voix, M Bruno PERRIN s'abstenant, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché avec la société SOGIREST.

### Liste des décisions du Président - néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 17 mai 2019 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie d'Issoudun, siège de la CCPI à la date du 23 mai 2019.

Le Président  
André LAIGNEL

